



# LANGEAIS

**Commune de Langeais**  
**Département de l'Indre-et-Loire**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Enquête préalable aux projets d'aliénations de chemins et tronçons de chemins ruraux**

Par arrêté en date du 27 mai 2025, le Maire de la commune de Langeais a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable aux projets d'aliénations de chemins et tronçons de chemins ruraux considérés comme ayant cessé d'être à l'usage du public.

Monsieur Pierre TONNELLE a été désigné à cet effet en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

L'enquête se déroulera en Mairie de Langeais, durant 21 jours **du mercredi 25 juin 2025 à 14 h 00 au mardi 15 juillet 2025 à 17 h 00**.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en Mairie de Langeais (Service ACCUEIL) aux jours et heures habituelles d'ouverture des services.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par voie postale, avant la clôture de l'enquête, à :

Monsieur le commissaire enquêteur  
Procédure aliénation de chemins ruraux  
Mairie, 2 Place du 14 juillet 37130 Langeais.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Langeais, les :

- **mercredi 25 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **jeudi 3 juillet 2025 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **mardi 15 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport d'enquête et l'avis motivé du commissaire enquêteur seront consultables, par le public, auprès du secrétariat de la Mairie de Langeais pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, les projets d'aliénations seront approuvés par le conseil municipal de la commune de Langeais.

Le Maire :

Fabrice RUEL